

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	29 (1941)
Heft:	5-6
Artikel:	Progens : monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse [suite]
Autor:	Bourgoin, Gaston
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROGENS

MONOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE
DE LA COMMUNE ET DE LA PAROISSE

par GASTON BOURGOIN, curé.

(Suite.)

§ II. *Le Clergé de St-Martin.*

Il y a quelque vraisemblance, on le voit, à faire remonter l'origine de la paroisse de St-Martin au VII^e ou, peut-être, à la fin du VI^e siècle. Il est hors de doute que, en l'an 800, une église existait dans ce village. Au milieu du IX^e siècle, des documents donnent l'état de toute une organisation ecclésiastique de notre diocèse: « Il y a des paroisses constituées, un clergé déjà nombreux, une ébauche de droit canonique » et... « de petites histoires de famille qui mettent un peu de variété dans la monotonie de la vie quotidienne »¹. C'est grâce à ces « petites histoires de famille » que nous connaissons les noms des curés de Bulle et de Vuippens, vers 860. Il faut faire un saut de trois siècles et arriver en l'an 1170, pour connaître le nom d'un curé de St-Martin.

¹ Mgr BESSON, *Nos Origines...*, p. 13.

En cette année-là, Thorens de St-Martin et son frère Manengod, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, firent don à l'abbaye de Haut-Crêt¹ de leur droit sur la dîme de Châtillens. L'acte fut rédigé sur parchemin, à St-Martin même, par un religieux du couvent, en présence de témoins. Ceux-ci étaient *Pierre*, prêtre (curé) de St-Martin, son confrère, le prêtre de Semsales, nommé également *Pierre*, et les laïques, *Albert* et *Ulrich* de Besencens et *André* de Chésalles. Les témoins ont approuvé cette donation dans l'église de St-Martin, en présence des paroissiens².

Un autre curé de St-Martin, *V. sacerdos de Sancto-Martino*, paraît également comme témoin dans un acte de conciliation, passé à Lutry, le 29 avril 1218, concernant Haut-Crêt³. Avec les éditeurs du *Cartulaire*, nous pouvons traduire le *V.* par le prénom *Ulrich* (en latin *Vldricus*)⁴.

Enfin la même collection de documents de l'abbaye voisine de notre église indique le nom d'un troisième curé de St-Martin, *Pierre*, qui, avec Guillaume, curé de Promassens, appose son sceau à l'acte par lequel Girod, de Mossel, sa femme et ses fils, reconnaissent tenir des biens du couvent de Haut-Crêt. Ceci se passait en 1258⁵.

¹ L'abbaye de Haut-Crêt fut fondée, en 1134, par Gui de Merlen, évêque de Lausanne, non loin d'Oron et de Palézieux, sur le territoire de la commune actuelle des Tavernes (district d'Oron). En 1536, le couvent fut supprimé par les Bernois. PASCHE, *La Contrée d'Oron*, chap. II, Abbaye de Haut-Crêt.

² *Cartulaire de Haut-Crêt*, p. 34. *M.D.S.R.*, XII.

³ *Cartulaire*, p. 56.

⁴ *Cartulaire*, p. 233.

⁵ *Cartulaire*, p. 285. Le P. Apollinaire (XI, p. 50) pense que ce curé appartient probablement à la famille noble de Villaz-St-Pierre (d'où sont sorties les fondatrices du couvent de la Fille-Dieu), parce qu'il a apposé son sceau, en 1297, avec celui de Guillaume de Villa, prieur de Villars-les-Moines, à un acte de fondation de messes de Girard de Villa, dit de Cudrey, faite en faveur de la Fille-Dieu. Est-ce une raison suffisante ? Si ce prêtre était un de Villa, famille très connue, le rédacteur de l'acte de 1258 aurait sans doute indi-

Parmi les curés suivants, signalons *Guillaume dit Cécilien*, qui, en 1385, eut beaucoup de difficultés avec ses paroissiens. Ceux-ci lui reprochaient en particulier d'avoir égaré, par sa faute, la relique de la vraie Croix que possédait la paroisse. L'évêque de Lausanne, Guy de Prangins, devant qui l'affaire fut portée, à Bulle, le jeudi 18 janvier 1385, condamna le curé, à titre de réparation et de compensation, à construire, à ses propres frais, une petite sacristie ayant dix pieds de longueur et de largeur et une hauteur telle que l'on puisse porter sans danger un flambeau allumé. L'épaisseur des murs devait être de trois bons pieds dans les fondements et de deux pieds et demi au-dessus de terre. On accusait encore le curé Cécilien d'avoir gardé pour lui des sommes d'argent, destinées aux réparations de l'église et à l'achat d'une chasuble. L'évêque l'oblige à rendre compte des donations et à se procurer l'ornement jusqu'à la fête des apôtres saints Philippe et Jacques (1^{er} mai)¹.

Le seul curé de St-Martin qui ne soit jamais monté sur le siège épiscopal de Lausanne est *Jean de Prangins*. Il fut curé de 1391 à 1400. Chanoine de la cathédrale de Lausanne, où il occupait l'office de chantre, Jean de Prangins, fut élu évêque par le pape Eugène IV, le 4 novembre 1432, à la requête du chapitre et du duc de Savoie. Il se démit de l'évêché de Lausanne, le 5 février 1440, pour aller occuper le siège d'Aoste, permutant avec Georges de Saluces. Les écrits du temps font un grand éloge de Jean de Prangins:

qué son nom patronymique. En tout cas, M. l'abbé Romain Pittet, dans son histoire de la Fille-Dieu, ne mentionne pas ce Pierre, curé de St-Martin, parmi les membres de la famille de Villa.

¹ A.E.F., Collection Gremaud, volume 25. Notes et documents sur les localités du canton de Fribourg, XXIX, Documents relatifs à St-Martin de Vaud, f^{os} 610 sqq. Cf. P.-E. MARTIN, Catalogue des manuscrits de la collection Gremaud, conservés aux Archives d'Etat de Fribourg, p. 17.

on cite surtout le zèle qu'il déploya pour relever les mœurs du clergé¹.

En 1417, lors de la visite canonique du diocèse, faite par ordre de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, le curé de St-Martin était un excellent prêtre, *G. Ramelleti*, bachelier en théologie. Les visiteurs, qui s'arrêtèrent à St-Martin, le mercredi 13 janvier, trouvèrent de bons paroissiens, répartis en 120 familles. Neuf pourtant étaient excommuniés, parce que probablement, ils n'avaient pas fait leurs Pâques².

Jacques de Bugnin alias Borellier, curé de 1462 à 1476, mérite une mention spéciale: il est l'un des premiers poètes romands. Il a écrit, en effet, en 1480, un poème intitulé: *Le Congié pris du siècle séculier*. Le curé de St-Martin, Jacques de Bugnin, était en même temps, chapelain de la cathédrale de Lausanne; il assiste en cette qualité à une séance du chapitre, le 21 juin 1462³. En juillet 1476, il fut choisi comme vicaire général et official par Dominique de Borceriis, administrateur du diocèse de Lausanne pendant l'épiscopat de Julien de la Rovère(le futur pape Jules II). Mais sa charge ne dura que quelques jours. Peu de temps après, il partait pour Rome, non sans avoir laissé tous ses biens à son neveu, par donation entre vifs, datée du 10 septembre 1476. Au mois de décembre de cette année-là, il se trouvait dans la Ville Éternelle. Le 29, il obtenait du pape Sixte IV la dispense de résider dans sa paroisse. Dans le même temps, plusieurs cardinaux accordaient à sa de-

¹ M. REYMOND, *Les Dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*. M.D.S.R. II^e série, t. VIII, p. 420; MEYER, *Georges de Saluces, évêque de Lausanne, et ses visites pastorales*. A.S.H.F., t. I, p. 158. On peut lire dans ces auteurs la compétition qui mit aux prises Jean de Prangins et Louis de la Palud, pour la possession du siège épiscopal de Lausanne. Dellion (XI, 50) appelle Jean de Prangins, *Jehannes Planгинi*.

² La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417. M.D.S.R., II série, t. XI, p. 134. Dellion ne connaît pas le nom du curé en 1417.

³ M. REYMOND, *Les Dignitaires*, p. 283. A. PIAGET, *Jacques de Bugnin, Le Congié pris du siècle séculier*, Neuchâtel 1916, p. 16-23.

mande une indulgence de cent jours à ceux qui, vraiment pénitents et confessés, visiteraient l'église paroissiale de St-Martin, à la fête patronale, à la Toussaint, à Pâques, à l'Assomption et à l'anniversaire de la dédicace. La même faveur spirituelle était accordée à ceux qui concourraient aux réparations et à la maintenance de la dite église¹.

Jacques de Bugnin, ayant obtenu la dispense de résidence, ne rentra pas dans sa cure ni à Lausanne, dans l'entourage de l'évêque. Il se retira fort probablement à l'abbaye de Tamié, en Savoie². C'est là qu'il acheva son ouvrage, la veille de la Saint-Martin d'été, soit le 3 juillet 1480³. En l'écrivant, il a voulu expliquer la cause de sa détermination: le titre même, *Le Congié pris du siècle séculier*, l'indique clairement. Mais, on l'a dit justement, malgré ce titre, il y a dans le poème de Bugnin « fort peu de substance religieuse et beaucoup de sagesse humaine, voire même mondaine »⁴, que l'auteur a exprimée en courtes sentences de deux vers, classées par ordre alphabétique. Ce petit poème fut de suite très populaire⁵. Ses lecteurs y trouvaient « le solide bon sens d'un homme de

¹ A.C. St.-M. Original avec sceaux. Cf. Gremaud, vol 25, fo 633.

² Le doyen Bridel et, après lui, nombre d'auteurs ont prétendu que notre curé s'était retiré au couvent de Haut-Crêt. Jacques de Bugnin, parle lui-même de « la forest de Thamy ». PASCHE, dans son ouvrage sur la *Contrée d'Oron*, p. 425, a identifié Thamy avec Tamié en Savoie. Voir aussi A. PIAGET, op. cit., p. 23.

³ La St-Martin d'été est la fête de la Translation des Reliques de saint Martin, qui se célèbre le 4 juillet. Autrefois le curé de St-Martin devait dire ce jour-là la messe pour ses paroissiens. Il recevait dix livres du gouverneur de la paroisse.

⁴ A. PIAGET, op. cit., p. 32.

⁵ Il en parut huit éditions successives de 1485 à 1525. Mgr BESSON, dans son livre *L'Eglise et l'Imprimerie*, t. II, p. 437-450, étudie quatre éditions du *Congié*. Nous remercions très vivement Monseigneur de nous avoir autorisé à reproduire la planche ci-contre, publiée dans le volume cité, p. 443, qui représente un personnage assis (peut-être l'auteur ?) réfléchissant dans son cabinet de travail.



Eprens conge du siecle seculier
Quant gy pense trop suis irregulier
redire me vois au bois en hermitage
po' mespechez deusy a dien supprier
Quilluy pfaise du tout les oublier
passer me fault de la mort le passage
Qui ny pense helas il nest pas sage

Tous viuans fault a la mort humiliier
Au boy men vois dure soubz le ramage
Je prene conge du siecle seculier



condition moyenne »... « une certaine règle de vie »¹ qui leur enseignait à garder en tout un juste milieu. « Ne soyes trop fol ne trop saige, écrivait le bon curé, tien le moyen en ton usaige. » Jacques de Bugnin mourut à l'Abbaye de Talloire en 1486².

* * *

Au moyen âge, dans les églises de quelque importance, les autels, autres que le maître-autel, étaient desservis par des chapelains qui, très souvent, portaient aussi le titre de recteurs. St-Martin ne faisait pas exception à cette règle.

L'autel de St-Jean-Baptiste fut fondé et doté par le curé Guillaume de Vuisternens, avant 1343. En cette année-

¹ PIAGET, op. cit., p. 32. Voici quelques aphorismes du curé de St-Martin, cités d'après l'édition Piaget :

<i>Mieulx vault payer et peu avoir</i>	
<i>Que beaucoup et tousjors debvoir.</i>	(546-7)
<i>Ne croyre point toutes parolles,</i>	
<i>Quar on en trouve bien de folles.</i>	(606-7)
<i>Offendre Dieu et son prochain,</i>	
<i>C'est ouvraige tresinhumain.</i>	(626-7)
<i>Qui plus a en ce monde cy,</i>	
<i>Tant plus se treuve en soussy.</i>	(826-7)
<i>Veulx tu bien quelque chose faire?</i>	
<i>Ymagine dix foys l'affaire.</i>	(996-7)
<i>Veulx tu de paradis la gloire?</i>	
<i>Ne cesse jamais de bien faire.</i>	(1002-3)

L'ouvrage se termine par cette réconfortante pensée :

*Or prions Dieu, l'excellant roy de gloire,
Qu'a nostre fin noz fais vueille en gré prendre.* (1018-9)

Amen.

² D.H.B.S., II, p. 335. — DELLION, (op. cit., p. 52-54) donne la liste complète des curés de St-Martin, dès l'an 1515. Cette liste qui s'arrête au curé Cadre comprend 25 noms, en 4 siècles. Il y a lieu d'ajouter les noms de M. le chanoine Georges Deschenaux (1905-1935) et de M. l'abbé Emile Bæriswyl, curé dès 1935. De 1170 à 1515, l'auteur signale 15 noms, dont il faut retrancher Nicod Morier et François Michaud, *vicaires* en 1490, et Pierre Guydetti, *vicaire* en 1502. Par contre, on peut ajouter à cette liste G. Rameletti, curé en 1417. La liste des curés de St-Martin actuellement connus comporte donc 40 noms.

là, le chapelain était *Conon de Tyerens*¹. Girard de Tartot ou Tactrot, qui était curé de St-Martin vers la même époque, fonda l'autel de la Sainte Vierge, dont le chapelain était, en 1351, *Guillaume de Prez*². Une lettre de rente de 1385 fait mention des autels de la Sainte Vierge et de Ste-Marie-Madeleine, desservis tous les deux par le même recteur³.

Ces trois autels sont indiqués dans le Recès de la visite pastorale de 1453. L'autel de Ste-Marie-Madeleine n'était pas consacré; on ne savait pas qui l'avait fondé. Le petit bénéfice dont il était doté avait été incorporé à l'église paroissiale et le curé ou son vicaire devaient y célébrer la messe chaque dimanche. Les revenus des fondations attribuées aux deux autels de la Ste-Vierge et de St-Jean-Baptiste étaient si maigres que ces fondations avaient été unies et qu'elles étaient « possédées par le même chapelain »⁴. Cette desservance unique dut être réalisée entre 1385 et 1390. En cette année 1390, « Uldriod Goudroz, de Maracon, demeurant au moulin de Villard » fait une donation entre les mains de *Jordan Jaquin* « Chapelain-recteur des autels de la Ste-Vierge et de St-Jean-Baptiste »⁵.

Les actes de donation ou les lettres de rentes que l'abbé Gremaud a analysés à la cure de St-Martin, signalent comme recteurs de ces autels :

- 1^o en 1437-1438, *Antoine Apparilier* (*Apparelliatoris*);
- 2^o de 1448 à 1457, *Jordan Cardinaux* (*Cardinalis*), de Bussigny, village vaudois faisant alors partie de la paroisse de St-Martin;
- 3^o en 1514, *Etienne Sibillion*, qui était en même temps chanoine des cathédrales de Lausanne et Genève⁶.

¹ Gremaud, 25, fo 604; cf. MEYER, *A.S.H.F.*, t. I, p. 321.

² Gremaud, fo 606.

³ Ibidem, fo 609.

⁴ MEYER, op. cit., p. 321. Le Recès parle de l'autel de St-Jean l'Evangéliste; à part une lettre de rente de 1438, tous les autres actes indiquent saint Jean-Baptiste, comme titulaire de cet autel.

⁵ Gremaud, vol. 25, fo 613.

⁶ Ibid., fo 617-618; 620-632; 637. Pour le chanoine Sibillion, cf. REYMOND, *Les Dignitaires*, p. 452.

Il ressort de l'acte d'institution de François Genillod, de Bulle, installé en 1557, que le curé est lui-même désormais le recteur des chapelles (autels) de l'église de St-Martin. Le bailli de Rue, Job Rudellaz, au nom « de noz magnifiques, puissants, et très redoubtés seigneurs et princes de Frybourg », l'installe, en effet, « comme vray recteur et curé de la dite cure et esgliese perrochiale de Saint Martin et *aullres chappelles* dépendantes de la mère esgliese capitale de Saint Martin avecq leurs droits...¹ »

En 1490, Jean Ducrest (= De Cresco), de Besencens, et Rodolphe Dénervaux (= de Nervoy), de Bouloz, constituent une rente annuelle, l'un de deux sols, l'autre de 12 deniers, en faveur de « la lampe qui se trouve devant l'autel de la Sainte Vierge et de St-Jean-Baptiste, pour le luminaire et l'entretien du feu de cette lampe, les dimanches et jours de fêtes doubles»². Il ressort de cet acte qu'il n'y avait plus qu'un seul et même autel en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste, en 1490.

La « Liste inédite des églises et chapelles fribourgeoises, ainsi que de leurs autels » placée par le prévôt Schneuwly à la suite de ses Constitutions, mentionne les autels de l'église de St-Martin, après 1580: 1^o Ste-Marie-Madeleine; 2^o Ste-Vierge et St-Jean-Baptiste; 3^o St-Antoine³.

Mgr Jaccoud se souvenait d'avoir vu, dans l'ancienne église de St-Martin, démolie en 1860, « du côté gauche, l'autel de la Sainte Vierge et du côté droit l'autel de St-Placide, dont les reliques avaient été apportées des catacombes de Rome »⁴, vers la fin de l'année 1825, par le curé J.-B. Dossin⁵.

* * *

¹ Gremaud, vol. 25, fo 643.

² Gremaud, vol. 25, fo 635.

³ L. Wæber, Liste inédite... R.H.E.S., XXXIV (1940), p. 32. Dans cette liste, le prévôt Schneuwly place St-Martin dans le bailliage de Vaulruz « Vallis S. Martini. (Sub dominio Woru) ». La paroisse de St-Martin a toujours fait partie du bailliage de Rue.

⁴ J.-B. JACCOUD, *Bulletin par. de St.Martin*, janvier 1926.

⁵ A.C. St-M. Liasses des authentiques de reliques.

Avant la Réforme, et même jusqu'à la séparation de Porsel (1641) et du Crêt (1664), la paroisse de St-Martin était fort étendue. Il est vrai que la population était moins dense qu'aujourd'hui. Le Recès de la visite pastorale de 1417 parle de 120 feux¹, ce qui peut représenter peut-être six à sept cents paroissiens. Mais l'étendue du territoire, l'accomplissement des fondations, la desservance de la chapelle St-Gorgon de Porsel, signalée pour la première fois en 1384, les absences du curé, dont quelques-uns possédaient encore d'autres bénéfices², toutes ces raisons ont engagé les paroissiens à réclamer un vicaire, « qui ne soit pas déjà bénéficiaire dans l'église de St-Martin, mais qui puisse être entièrement au service du curé, pour l'aider à supporter les charges et les services dus à cette église »³.

La première fois que les paroissiens exigèrent la présence d'un vicaire à St-Martin, ce fut en 1385, à l'occasion des difficultés qu'ils avaient avec leur curé, Guillaume Cécilien. L'évêque, faisant droit à leur demande, obligea ce dernier à prendre un vicaire capable pour les Pâques suivantes⁴.

En 1406, le châtelain de Rue rend une sentence condamnant le curé de St-Martin à garder un vicaire à ses propres frais⁵. On a vu plus haut que le curé ou son vicaire devait célébrer chaque dimanche une messe à l'autel de Ste-Marie-Madeleine. Il faut croire qu'il y avait un vicaire à St-Martin, lorsque les visiteurs y passèrent en 1453⁶.

¹ M.D.S.R., II^e série, t. XI, p. 134.

² Jacques de Bugnin le dit:

*De Saint-Martin de Vaux appellatif
Est heu curé, et d'autr' benefices
A possedis, sans estre accusatif,
Voire aussi de plusieurs dignes offices.* (21-24)

³ et ⁴ Gremaud, 25, fo 611.

⁵ A.C.St-M. Acte perdu signalé dans un « Répertoire » dressé, en 1735, par notaire Joseph du Crest.

⁶ DELLION, op. cit., p. 52, signale dans la liste des curés, deux vicaires en 1490, et un en 1502: Nycod Morier et François Mi-

Ce fut en 1693, seulement, que le vicariat fut définitivement établi, par la fondation d'une rente spécialement destinée à rénumérer le collaborateur du curé. Jusqu'alors, le chef de la paroisse devait entretenir son vicaire à ses frais. On comprend fort bien les démêlés que la plupart d'entre eux eurent à ce sujet avec leurs paroissiens. Ainsi, en 1598, le prévôt Werro, vicaire général de l'évêque de Lausanne, décide que le curé François Clerc sera tenu de prendre un vicaire sitôt qu'il pourra¹. En 1631, nouvelle instance des paroissiens². En 1644, le curé Jean-Georges Perriard, obtient de l'évêque une sentence « portant exemption d'un vicaire »³. D'après le « Répertoire », cette sentence est du 13 septembre. Elle n'eut que peu d'effet, car quatre jours plus tard, LL.EE. condamnaient le curé à garder un vicaire et, le même jour, l'évêque ratifiait cette « sentence souveraine »⁴.

Comme nous l'avons dit, les paroissiens obtinrent pleinement satisfaction, en 1693, par l'établissement de la « Rente du Vicariat ». Le curé, n'ayant plus à sa charge le collaborateur réclamé par les fidèles, ne fit dès lors plus d'objection. Il y eut un vicaire à St-Martin jusqu'en 1857⁵.

(A suivre)

chaud paraissent comme témoins, le premier, dans un acte du 2 mai 1490, le second, dans un acte du 28 décembre 1490. (cf. Gremaud, 25, f°s 634 et 635). Quant à Pierre Cuydeti, il rédigea, au Mauborget (commune du Crêt), le testament d'Antoine de Gruyère, le 18 mai 1502. (Cf. M.D.S.R., t. XXIII, p. 178). Il était du reste assez rare à cette époque que le curé résidât lui-même dans sa paroisse. Il n'est pas étonnant que des actes importants soient reçus plutôt par les vicaires.

¹ Gremaud, 25, f° 648.

² A.C.St-M. Répertoire de 1735: « Procédure en cours épiscopale entre les paroissiens et leur curé pour avoir un vicaire... du 13 décembre 1631. »

³ et ⁴ A.C.St-M. Répertoire de 1735. Ce « Répertoire » indique encore une dernière « Sentence et Règlement... pour l'entretien d'un vicaire perpétuel... confirmés par l'Evêque le 13 décembre 1651 et par LL.EE.. le 14 suivant. »

⁵ DELLION, op. cit., p. 48-50, donne la liste à peu près complète des vicaires de St-Martin, dès 1693.